

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Umweltschutz</b>
Schlagworte	<b>Naturgefahren</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Standesinitiative</b>
Datum	<b>01.01.1989 - 01.01.2019</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Gerber, Marlène  
Porcellana, Diane  
Terribilini, Serge

## Bevorzugte Zitierweise

Gerber, Marlène; Porcellana, Diane; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Umweltschutz, Naturgefahren, Standesinitiative, 1989 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Umweltschutz	1
Naturgefahren	1

## Abkürzungsverzeichnis

**UREK-NR** Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates  
**UREK-SR** Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates  
**SIA** Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein

---

**CEATE-CN** Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national  
**CEATE-CE** Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats  
**SIA** Société suisse des ingénieurs et des architectes

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Umweltschutz

#### Naturgefahren

STANDESINITIATIVE  
DATUM: 14.12.1989  
SERGE TERRIBILINI

Egalement consécutive à la catastrophe de Schweizerhalle, une **initiative du canton de Bâle-Campagne** fut débattue au Conseil des Etats. Intitulée **«chimie et environnement»**, elle demandait aux Chambres fédérales de prendre des mesures dans le but de soutenir des travaux de recherche visant à trouver des substituts aux substances nuisibles à l'environnement, de créer des bases légales pour la perception de taxes sur les produits dangereux s'il s'avère qu'on ne peut y renoncer, de limiter la production de déchets spéciaux, d'appliquer le principe du pollueur-payeur de façon systématique et de créer des services d'information pour renseigner autant les consommateurs que les autorités. Constatant qu'une grande partie des demandes de Bâle-Campagne faisait déjà l'objet d'un examen par l'administration fédérale, la petite chambre décida de ne donner aucune suite à cette initiative.<sup>1</sup>

STANDESINITIATIVE  
DATUM: 23.03.1990  
SERGE TERRIBILINI

La commission du Conseil national, tout comme le Conseil des Etats en 1989, n'a donné aucune suite à l'**initiative du canton de Bâle-Campagne «chimie et environnement»**. Les diverses mesures envisagées (taxes, produits de substitution, travaux de recherche, etc.) afin de diminuer les dangers de l'industrie chimique ont été considérées comme dépassées par les députés, l'administration fédérale ayant déjà entrepris d'en examiner la plupart. La commission a néanmoins décidé, comme le fit la petite chambre, de présenter cette initiative sous forme de postulat. Une minorité proposera toutefois de l'accepter dans sa forme initiale.<sup>2</sup>

STANDESINITIATIVE  
DATUM: 31.01.1992  
SERGE TERRIBILINI

Après que la petite chambre a décidé de ne pas lui donner suite en 1989, le Conseil national a fait de même avec l'initiative du canton de Bâle-Campagne «chimie et environnement», qui faisait suite à la catastrophe de Schweizerhalle. Ce texte demandait à la Confédération d'intervenir de diverses manières afin de prévenir ce type de problèmes. La grande chambre a estimé que **la plupart de ces points ont fait, font ou feront l'objet de mesures fédérales**, notamment par le biais de la révision de la loi sur la protection de l'environnement. Cependant, considérant que les questions soulevées étaient importantes et que cela allait dans le sens des travaux du Conseil fédéral, elle a malgré tout décidé de transmettre cette initiative sous forme de postulat.<sup>3</sup>

STANDESINITIATIVE  
DATUM: 10.06.2015  
DIANE PORCELLANA

En juin 2015, le canton de Bâle-Ville a déposé une initiative pour l'**introduction d'une assurance fédérale contre les séismes**. Pour ce faire, il propose d'ajouter une nouvelle compétence dans la Constitution fédérale. La Confédération légiférerait pour une couverture obligatoire contre les dégâts d'origine sismique. Elle fixerait les principes applicables à la protection de l'être humain et elle exercerait la haute surveillance de la prévention des séismes. Les cantons seraient chargés de la mise en œuvre des principes. Ils veilleraient au respect des normes parasismiques dans les nouvelles constructions sises sur leur territoire. Le canton de Bâle-Ville relève que malgré l'existence des normes SIA 260/261, il n'y a aucune obligation légale de les respecter. De plus, toujours selon lui, la police des constructions n'effectuerait aucun contrôle. En conséquence, un faible nombre de nouvelles constructions privées seraient correctement protégées face à ce danger naturel. C'est pourquoi, il lui semble nécessaire d'agir.<sup>4</sup>

STANDESINITIATIVE  
DATUM: 14.12.2016  
MARLÈNE GERBER

**Hochwasserschutzmassnahmen** in den Kantonen und Gemeinden werden vom Bund mit einer Kostenbeteiligung von 35% unterstützt, wobei der Beteiligungssatz unter gewissen Bedingungen auf maximal 45% anwachsen kann. Diese Subventionen sind aus Sicht des Kantons Bern nicht mehr länger ausreichend, weswegen dieser in einer Standesinitiative die Erhöhung der Bundesbeiträge auf 45-55% verlangte. Die Gemeinden und Schwellenkorporationen seien finanziell überfordert. Aufgrund gestiegener Auflagen und Anforderungen von Seiten des Bundes – als Beispiel angeführt

wurde der Gewässerschutz – seien die Kosten in diesem Bereich in letzter Zeit kontinuierlich gestiegen. Die aktuelle, desolate Lage verunmögliche die Finanzierung von Unterhaltsarbeiten sowie die fristgerechte Realisierung von wasserbaulichen Schutzprojekten, was wiederum dazu führe, dass vom Bund bereitgestellte Mittel nicht eingesetzt werden können. Im Oktober 2016 beantragte die UREK-SR mit 10 zu 1 Stimme und 1 Enthaltung jedoch, dem Anliegen keine Folge zu geben. Die aktuelle finanzpolitische Lage erlaube es nicht, zusätzliche Mittel für den Hochwasserschutz bereitzustellen. Dabei verwies die Kommission auf die im 2008 erfolgte Erhöhung des Hochwasserschutzkredites. Ferner sei ein Grossteil der Hochwasserschutzprojekte nun bereits realisiert. Für die Zukunft gelte es, den Unterhalt dieser Anlagen zu sichern. Diesbezüglich solle in naher Zukunft eine stärkere finanzielle Unterstützung geprüft werden. Der Ständerat, welcher das Berner Anliegen in der folgenden Wintersession beriet, folgte der Empfehlung seiner Kommission. Ganz anders lagen die Präferenzen damals im Grossen Rat in Bern: Den Entscheid, das Anliegen beim Bund zu deponieren, hatte das kantonale Parlament im September 2015 einstimmig gefällt.<sup>5</sup>

**STANDESINITIATIVE**  
DATUM: 15.12.2016  
DIANE PORCELLANA

Lors de l'examen préalable, la CEATE-CE décidait par 8 voix contre 4 de ne pas donner suite à l'idée d'une **assurance contre le risque sismique**. Estimant qu'il serait difficile de trouver une majorité pour modifier la Constitution, la plupart des membres de la commission proposaient comme solution la création d'un concordat intercantonal. Une minorité souhaitait régler la question au niveau national. Par 23 voix contre 18 et 1 abstention, le Conseil des Etats a suivi l'avis de la majorité des membres de sa commission.

Ensuite, la CEATE-CN a également proposé de ne pas y donner suite par 13 voix contre 11. Rappelant que l'idée d'une assurance avait déjà été récemment étudiée, la majorité de la commission estimait que les assurances cantonales ou privées permettaient de couvrir ce risque. Une minorité de la commission plaidait pour une solution nationale. Le Conseil national n'a pas donné suite par 101 voix contre 81 et 5 absentions. L'initiative cantonale a donc été **liquidée**.<sup>6</sup>

**STANDESINITIATIVE**  
DATUM: 15.06.2017  
DIANE PORCELLANA

Aucune suite n'est donnée à l'initiative cantonale visant une **augmentation des indemnités versées par la Confédération pour la protection contre les crues**. Le Conseil national, sans discussion, confirme le choix du Conseil des Etats. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) proposait par 22 voix contre zéro et deux abstentions à son conseil de ne pas y donner suite. Les besoins actuels concernant plutôt l'entretien des ouvrages existants et l'étude en cours de la participation de la Confédération à ces coûts ont motivé sa position.<sup>7</sup>

---

1) BO CE, 1989, p. 834 ss.; NZZ et BaZ, 15.12.89

2) NZZ et BaZ, 23.2.90

3) BO CN, 1992, p. 167 ss.; Presse du 31.1.92

4) BaZ, 26.8.15

5) AB SR, 2016, S. 1217 f.

6) BO CE, 2016, p.725 ss; BO CN, 2016, p. 2277 ss; Communiqué de presse CEATE-CE; Communiqué de presse CEATE-CN; BaZ, 26.8.15; TZ, 21.10.16; SoZ, 6.11.16; TG, 16.12.16

7) BO CN, 2017, p.1179; Communiqué de presse CEATE-CN